



VILLE de RODEZ

Commune de Rodez
Hôtel de Ville
Place Eugène Raynaldy BP 3119 12031 RODEZ Cedex 9
Tél : 05 65 77 88 00

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Membres du Conseil municipal

En exercice : 35

Présents : 27

Conseillers excusés et représentés : 5

Conseillers excusés et non représentés : 3

L'an 2025, le jeudi 25 septembre, à 17h00, le Conseil municipal de la Ville de Rodez, dûment convoqué le vendredi 19 septembre 2025, s'est réuni, en séance publique à l'Hôtel de Ville, sous la Présidence de M. TEYSSEDE Christian, Maire de Rodez.

Conseillers présents (27)

Mesdames ABBOU Nadia, ALAUZET Céline, BERARDI Marion, BERTAU Iléana, BULTEL-HERMENT Monique, CASTAGNOS Fabienne, COLIN Laure, CROUZET Maryline, ECHENE Eléonore, HER Anne-Christine, MONESTIER-CHARRIE Anne-Sophie, SOUNILLAC Marie-France, TAUSSAT Régine, VARSİ Florence.

Messieurs BOUGES Jean-François, CESAR Alexis, FERRAND Bernard, FOURNIE Francis, GOMBERT Benjamin, JULIEN Serge, LAURAS Christophe, LIEGEOIS Patrick, RAUNA Alain, RUBIO Frédéric, TEYSSEDE Christian, TIXIER Alain, VIDAMANT François.

Conseillers excusés et représentés (5) :

BEZOMBES Martine	a donné pouvoir à	BULTEL-HERMENT Monique
CLOT Marie-Noëlle	a donné pouvoir à	LAURAS Christophe
COMBET Arnaud	a donné pouvoir à	ALAUZET Céline
DONORE Joseph	a donné pouvoir à	JULIEN Serge
CORTESE Franck	a donné pouvoir à	MONESTIER-CHARRIE Anne-Sophie

Conseillers absents non représentés (3) :

FAUX Mathilde
COSSON Jean-Michel
VIDAL Sarah

Secrétaire de séance : COLIN Laure

DELIBERATION N°2025-101 – Crématorium : Délégation de service public : examen du bilan d'activité 2024

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération N°2017-004 « Construction et gestion du crématorium municipal - Signature du contrat de concession » ;

Vu le contrat de délégation du service public ;

Vu la délibération 2021-012 actant la conclusion d'un avenant n°1 ayant pour objet la substitution du délégataire initial ;

Vu la délibération 2024-165 actant la modification du règlement intérieur ;

Vu l'avis de la Commission Consultative des Services Publics Locaux du 16 septembre 2025 ;

Considérant ce qui suit :

La Ville de Rodez a confié, au titre d'une délégation de service public, l'exploitation du crématorium municipal. Par avenant au contrat initial, la société Omnium de Gestion et de Financement (OGF), dont le siège est établi au 31 rue de Cambrai, 75019 Paris, s'est substituée au délégataire initial.

Conformément aux stipulations contractuelles, le rapport annuel d'activité, annexé à la présente note, présente le chiffre d'affaires total pour l'exercice 2024, lequel s'élève à 648 376 euros hors taxes. Ce montant se décompose comme suit :

- Le chiffre d'affaires des crémations s'élève à 571 808 euros pour 790 crémations facturées contre 582 427 euros pour 800 crémations en 2023, soit une baisse de -2 %.
- Le chiffre d'affaires des autres produits (aux dispersions des cendres, location de la salle de cérémonie, et aux cérémonies personnalisées) se monte à 76 568 euros sur 2024 contre 79 442 euros en 2023, soit une baisse de -4 %.

VILLE DE RODEZ
CONSEIL MUNICIPAL DU 25 SEPTEMBRE 2025
Délibération N°2025-101

Enfin, le montant total de la redevance que la Ville de Rodez perçoit annuellement au titre du contrat souscrit avec le délégataire est détaillé dans le point 3.3.2.1 page 27 dudit rapport.

La Commission Consultative des Services Publics Locaux du 16 septembre 2025 a émis un avis favorable à l'unanimité sur ce rapport.

Le Conseil municipal à l'unanimité, par 32 voix pour :

- approuve le rapport annuel d'activité 2024 du crématorium ;
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document à intervenir pour l'exécution de la présente délibération.

Secrétaire de séance
Signé : Laure COLIN
Acte dématérialisé

Le Maire
Signé : Christian TEYSSERE
Acte dématérialisé

Le Maire certifie exécutoire la présente délibération
Publiée le 2 octobre 2025
Transmise en Préfecture le 2 octobre 2025

Délais et voies de recours

Conformément aux articles R421-1 et R421-5 du Code de Justice Administrative, la présente décision est susceptible de recours administratif auprès de Monsieur le Maire ou de recours contentieux devant le Tribunal administratif de Toulouse, directement par courrier ou par l'application informatique « Télérecours Citoyens » via le site internet www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication et transmission en Préfecture.

Accusé de réception en préfecture
012-211202023-20250925-DEL2025101-DE
Reçu le 02/10/2025

Rapport d'activité

2024

Accusé de réception en préfecture
012-211202023-20250925-DEL2025101-DE
Reçu le 02/10/2025

Sommaire

1. PRESENTATION GENERALE DE LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC	4
1.1. Les caractéristiques générales de la délégation de service public	4
1.1.1. Objet et étendue de la délégation	4
1.1.2. Autorité délégante	4
1.1.3. Délégué	4
1.1.4. Organigramme nominatif des dirigeants	4
1.1.5. Nature et date de prise d'effet du contrat	4
1.2. Les caractéristiques intrinsèques du service	4
1.2.1. Les services fournis	4
1.2.2. Les installations	5
1.2.3. Les horaires d'ouverture	6
1.2.4. Les moyens en personnel	6
1.2.5. La formation du personnel	6
2. LE RAPPORT ANNUEL, PREMIERE PARTIE : ANALYSE DE L'ACTIVITE	7
2.1. DONNEES STATISTIQUES	7
2.1.1. Évolution de la population et de la mortalité en France	7
2.1.2. Évolution de la crémation en France	8
2.2. ANALYSE DU REGISTRE DES CREMATIONS	9
2.2.1. Répartition des crémations par types de prestations	9
2.2.2. Évolution mensuelle du nombre de crémations	9
2.2.3. Répartition des crémations par sexe (<i>hors exhumations</i>)	10
2.2.4. Répartition selon le département de décès	11
2.2.5. Répartition selon la commune de décès	11
2.2.6. Communes d'origines des défunts	12
2.2.7. Fréquentation de la salle de cérémonies	12
2.2.8. Destination des cendres	13
2.3. AUTRES INDICATEURS DE QUALITE	13
2.3.1. Le Temps de mémoire	13
2.4. Les enquêtes de satisfaction des familles	14
2.4.1. La démarche relationnelle d'OGF vis-à-vis des familles	14
2.4.2. Registre d'appréciation du service	15
2.4.3. Les journées portes ouvertes ou invitations aux opérateurs	15
2.4.4. Communication relative au crématorium	15
2.4.5. La visibilité WEB	16
2.4.6. Elimination des déchets métalliques	17
2.4.1. La Certification de Service Qualicert®	18
2.4.2. Protection du Travailleur Isolé (PTI)	18
2.5. LE COMPTE RENDU TECHNIQUE	19
2.5.1. L'équipement de crémation	19
2.5.2. Les maintenances, interventions et travaux de l'année	19
2.5.3. Les contrôles réglementaires	19
3. LE RAPPORT ANNUEL : DEUXIEME PARTIE : LE COMPTE RENDU FINANCIER	21
3.1. LE COMPTE RENDU FINANCIER	21
3.1.1. Les tarifs des prestations du service public	21
3.1.2. La révision des tarifs	22
3.2. COMPTE DE RESULTAT	22
3.2.1. Les règles comptables	22
3.2.2. Présentation du compte de résultat	22
3.3. Commentaires du compte de résultat	23
3.3.1. Activité et chiffre d'affaires	23
3.3.2. Autres achats charges externes	24
3.4. COMPTE RENDU BILANTIEL SUR LES BIENS ET IMMOBILISATIONS	28
4. PERSPECTIVES 2025	29

ANNEXE 1 : TABLEAU DES IMMOBILISATIONS ET DES AMORTISSEMENTS AU 31/12/2024	30
ANNEXE 2 : HABILITATION DU CRÉMATORIUM	31
ANNEXE 3 : ATTESTATION DE CONFORMITE	32
ANNEXE 4 : LA CERTIFICATION DE SERVICES QUALICERT®	33

1. PRESENTATION GENERALE DE LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC

1.1. LES CARACTERISTIQUES GENERALES DE LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC

1.1.1. Objet et étendue de la délégation

La délégation porte sur :

- La construction d'un crématorium et la fourniture des équipements qui y sont associés,
- Le financement de l'ensemble,
- La gestion et l'exploitation du crématorium.

1.1.2. Autorité délégante

La ville de Rodez

1.1.3. Déléataire

Société des Crématoriums du Rouergue et du Quercy

1.1.4. Organigramme nominatif des dirigeants

Président : M. Alain COTTET

Directeur Délégué : M. Didier HEREAU

Directeur de secteur opérationnel : M. Patrice TALAZAC

Responsable du crématorium : M. Nicolas SENDER

1.1.5. Nature et date de prise d'effet du contrat

Convention de délégation de service public d'une durée de 30 ans à compter de la mise en service de l'équipement, soit au 27 janvier 2020. Le contrat s'achève ainsi au 26 janvier 2050.

1.2. LES CARACTERISTIQUES INTRINSEQUES DU SERVICE

1.2.1. Les services fournis

Conformément au contrat de délégation, le délégataire assure les missions principales suivantes :

- La réception des cercueils,
- L'accueil des familles,
- L'organisation des cérémonies à la demande des familles,
- La vérification du dossier administratif de crémation et les contrôles techniques avant l'introduction du cercueil dans le four,
- La crémation des cercueils,
- La pulvérisation des cendres,
- La fourniture de réceptacles simples, nécessaires pour recueillir les cendres suivant les dispositions de l'article R.2213-38 du Code de Collectivité Territoriales,
- Le recueil des cendres dans une urne cinéraire munie extérieurement d'une plaque portant l'identité du défunt et le nom du crématorium qui sera remise à la famille,
- La dispersion des cendres au jardin du Souvenir du cimetière de Rodez à la demande des familles,
- L'information sur les destinations légales des cendres et, le cas échéant, les formalités à accomplir notamment en cas de dispersion en pleine nature,
- La crémation des restes mortels provenant de corps exhumés,
- L'élimination de pièces anatomiques en dehors des heures d'ouverture au public.

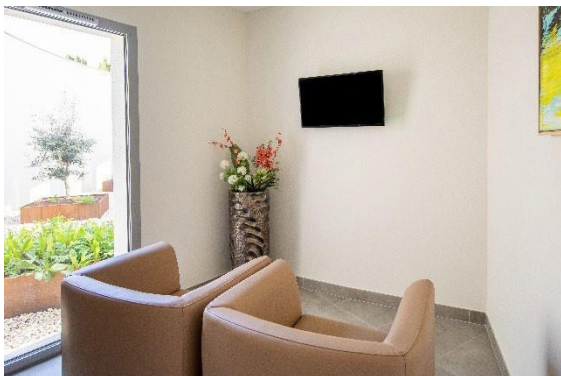
1.2.2. Les installations

Le crématorium comprend :



- Un hall d'entrée et d'accueil,
- Un espace salon d'attente pour les familles,
- Un petit salon pour la préparation des cérémonies,
- Un bloc sanitaire, y compris pour personnes à mobilité réduite,

- Une salle de cérémonie pour 200 personnes avec une installation d'équipement audio-visuel et un accès extérieur indépendant,



- Une salle de visualisation et de remise des urnes,

- Une salle de retrouvaille équipée pour servir une petite restauration,



- Des locaux techniques et administratifs,
- Un local comportant des cases réfrigérées

1.2.3. Les horaires d'ouverture

Le crématorium est ouvert du lundi au vendredi de 8h15 à 12h00 et de 13h15 à 18h00, le samedi de 8h15 à 13h00.

Les crémations sont réalisées :

- Du lundi au vendredi, à 9h00, 11h00, 14h00 et 16h00
- Le samedi, à 9h00 et 11h00.

1.2.4. Les moyens en personnel

L'équipe du crématorium est composée de deux personnes :

Leurs missions quotidiennes concernent :

- L'accueil des familles,
- L'accueil des entreprises de Pompes Funèbres mandatées par les familles,
- La réalisation de cérémonie de recueillement,
- La réalisation des crémations,
- L'entretien des installations techniques,
- La tenue des registres de crémations et contrôles administratifs,
- Les prises d'ordres pour le crématorium,
- La tenue du planning de crémation et accueil téléphonique.

L'encadrement est assuré par M. Patrice TALAZAC, Directeur du secteur Opérationnel.

1.2.5. La formation du personnel

Pour l'exécution des missions qui leur sont confiées, les agents du crématorium ont bénéficié d'une formation concernant les points suivants :

- La législation sur la crémation et ses évolutions récentes concernant le traitement des pièces anatomiques notamment,
- Les procédures internes en matière de gestion des crématoriums,
- Les vérifications administratives des dossiers de crémation,
- L'accueil des familles, la remise de l'urne et la dispersion des cendres,
- Les rappels théoriques et pratiques liés à la technologie des équipements de crémation de crémation,
- La gestion des éventuelles pannes en présence d'une famille,
- Les consignes d'hygiène et de sécurité,
- La protection incendie,
- L'habilitation électrique H0B0 pour personnel non-électricien.

2. LE RAPPORT ANNUEL, PREMIERE PARTIE : ANALYSE DE L'ACTIVITE

2.1. DONNEES STATISTIQUES

2.1.1. Évolution de la population et de la mortalité en France

Au 1er janvier 2025, **la France compte 68,6 millions d'habitants** dont 66,4 millions en France métropolitaine. La population augmente de 169 000 habitants soit 0,25 % de plus qu'un an auparavant.

En 2024, La France a comptabilisé **663 000 naissances**, soit **-2,2 % qu'en 2023**. Cette baisse est d'une ampleur nettement moindre que celle enregistrée entre 2022 et 2023 (-6,6 %) mais elle reste plus forte que celle observée en moyenne chaque année entre 2010 et 2022 (-1,3 % périmètre France hors Mayotte), 2010 étant le dernier point haut des naissances.

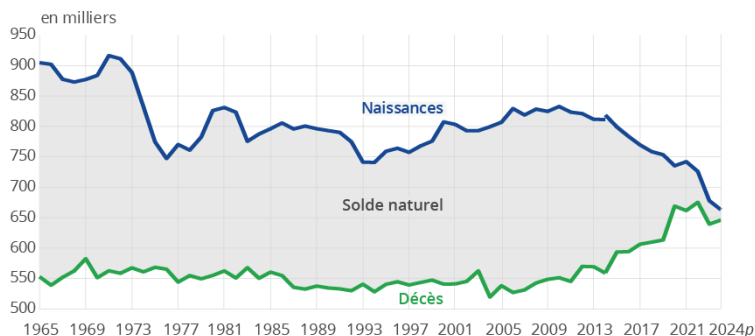
Au total, le nombre de naissances en 2024 est inférieur de 21,5 % à son niveau de 2010 (France hors Mayotte), et est le plus bas niveau observé depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale.

Le nombre de naissances dépend, d'une part, du nombre de femmes dites en âge d'avoir des enfants et, d'autre part, de leur fécondité. Depuis 2016, la population féminine âgée de 20 à 40 ans a peu évolué en nombre.

La baisse des naissances depuis cette date s'explique donc principalement par le recul de la fécondité. L'indicateur conjoncturel de fécondité s'établit à 1,62 enfant par femme contre 1,66 enfant par femme en 2023.

Un **solde naturel à peine positif**. Il s'établit à +17 000 en 2024 contre +47 000 en 2023, qui était déjà le niveau le plus faible depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale.

Le solde naturel diminue entre 2023 et 2024 sous l'effet combiné d'une baisse des naissances et d'une hausse des décès. Il s'était légèrement redressé en 2021 sous l'effet d'un rebond des naissances, puis avait baissé de nouveau en 2022 et en 2023, les naissances diminuant et les décès restant à un niveau élevé.



Le nombre de décès augmente de 1,1 % en 2024

646 000 personnes sont décédées en France selon les estimations de l'INSEE début janvier 2025, soit **+1,1 % par rapport à 2023**, année où la mortalité avait reculé de -6,5% par rapport à 2022.

De tendance générale et profonde depuis 2011, la hausse de la mortalité en 2024 est liée au vieillissement des générations issues du baby-boom (personnes nées après-guerre et leurs enfants, de 1946 à 1974) qui entrent dans une tranche d'âge à forte mortalité.

L'épidémie de grippe du début d'année 2024 a retrouvé une temporalité et une durée habituellement observées avant la pandémie de Covid-19, et les épisodes de fortes chaleurs de l'été, moins nombreux qu'en 2023, n'ont pas entraîné de hausse significative de la mortalité.

Toutefois, **l'épidémie de grippe de la fin d'année 2024 tend à revoir les estimations** de décès à la hausse sur les dernières semaines de 2024 et le début de l'année 2025.

La période 2020-2022 a cependant été particulière, marquée par une forte mortalité due essentiellement à l'épidémie de Covid-19. En 2024, le nombre de décès est supérieur de 5 % à son niveau pré-pandémique de 2019.

Le taux de mortalité infantile est de 4,1 décès pour 1 000 naissances vivantes ; cela représente 2 700 enfants décédés avant leur premier anniversaire. Environ la moitié des décès d'enfants de moins d'un an ont lieu moins d'une semaine après la naissance, pour un quart entre 7 et 27 jours et pour un autre quart après 27 jours de vie.

Après avoir reculé très fortement au cours du vingtième siècle, ce taux ne baisse plus depuis 2005. Il augmente même légèrement depuis 2021 où il atteignait déjà 3,7 ‰ (3.7 pour mille).

L'espérance de vie à la naissance s'élève à 85,6 ans pour les femmes et à 80,0 ans pour les hommes

Elle se stabilise à un **niveau historiquement élevé**, après une nette hausse en 2023 (+0,5 an pour les femmes, +0,6 an pour les hommes). De 2010 à 2019, l'espérance de vie à la naissance augmentait chaque année en moyenne de 0,1 an pour les femmes et 0,2 an pour les hommes.

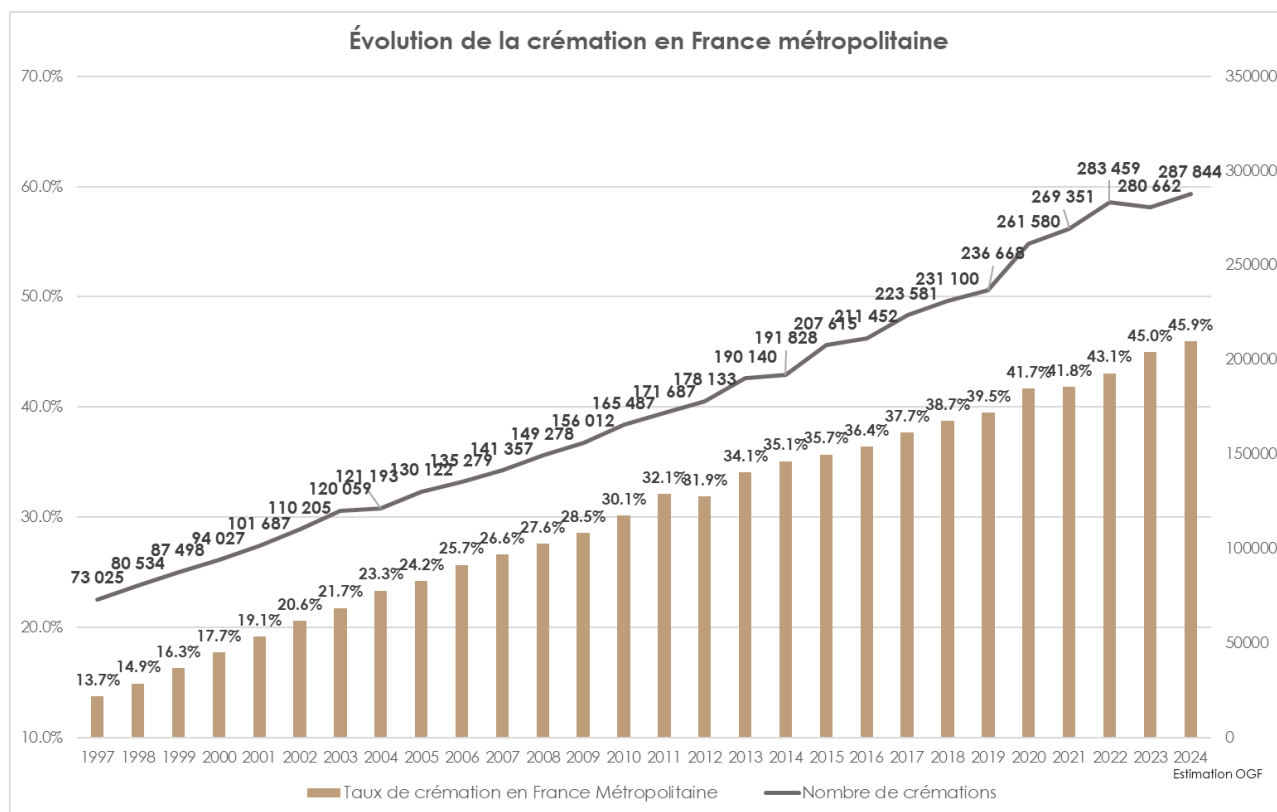
Reflétant les conditions de mortalité de l'année, l'espérance de vie avait fortement reculé en 2020, du fait de l'épidémie de Covid-19, et était restée inférieure à son niveau de 2019 en 2021 et 2022, années également marquées par une forte mortalité. L'espérance de vie à 60 ans suit les mêmes tendances, et s'établit à 27,8 ans pour les femmes et 23,7 ans pour les hommes.

En 2023, dernière année de disponibilité des données européennes, l'espérance de vie à la naissance en France est **supérieure à la moyenne européenne** : 85,6 ans pour les femmes (contre 84,2 ans dans l'UE27) et 79,9 ans pour les hommes (contre 78,9 ans). En France, l'espérance de vie des femmes est une des plus élevées de l'UE27 ; celle des hommes est en 11^e position. Les femmes vivent le plus longtemps en Espagne (86,7 ans), et les hommes vivent le plus longtemps à Malte (81,8 ans).

Au 1^{er} janvier 2025, en France, **21,8 % des habitants ont au moins 65 ans**, contre 16,3 % en 2005. Cette part augmente depuis plus de trente ans. Le vieillissement de la population s'accélère depuis le milieu des années 2010, avec l'arrivée à ces âges des générations nombreuses du baby-boom dont les plus anciennes auront 79 ans en 2025 (et les plus jeunes 51 ans). Ainsi, les personnes âgées d'au moins 75 ans représentent désormais 10,7 % de la population, contre 8,0 % en 2005.

Source : INSEE [Bilan démographique 2024](#)

2.1.2. Évolution de la crémation en France



2.2. ANALYSE DU REGISTRE DES CREMATIONS

L'exploitation du système de réservation HOMMAGE a permis de procéder aux analyses suivantes.

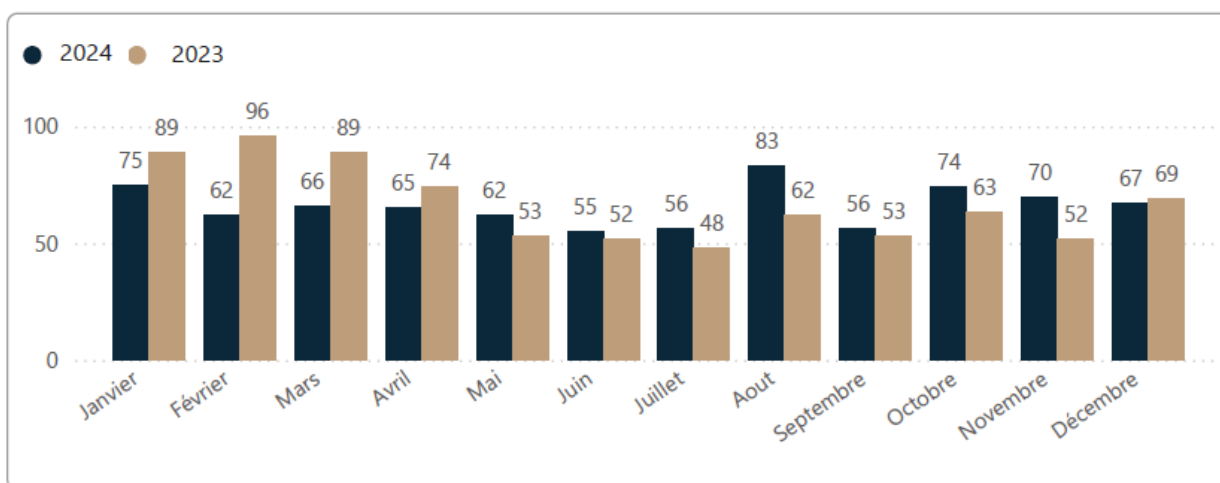
2.2.1. Répartition des crémations par types de prestations

En 2024, nous notons une légère baisse de l'activité de - 0,88 %.

Nous constatons l'absence de 2 crémations dans le système de réservation Hommage.

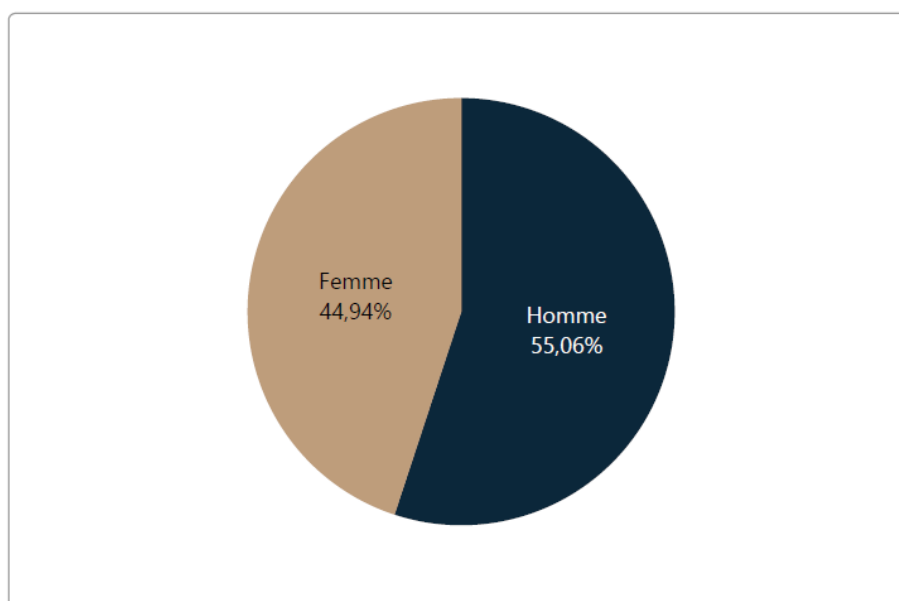
Prestations	2024	2023	Évol
CREMATION FAMILLE	790	800	-1,25 %
CREMATION ADULTE	780	794	-1,76 %
CREMATION ENFANT -1 AN	5	6	-16,67 %
CREMATION ENFANT +1 AN	3		0,00 %
CREMATION PERSONNE DEPOURVUE DE RESSOURCES SUFFISANTES	2		0,00 %
CREMATION D'EXHUMATION	1		0,00 %
CREMATION DEFUNT INHUME DEPUIS +5ANS	1		0,00 %
Total	791	800	-1,13 %

2.2.2. Évolution mensuelle du nombre de crémations



2.2.3. Répartition des crémations par sexe (hors exhumations)

Prestation	CREMATION ADULTE		CREMATION ENFANT	Total
▲ Mois	Femme	Homme	Enfant	
Janvier	29	44	2	75
Février	27	35		62
Mars	29	37		66
Avril	34	28	2	64
Mai	23	39		62
Juin	23	32		55
Juillet	24	31	1	56
Aout	46	36	1	83
Septembre	27	29		56
Octobre	34	40		74
Novembre	29	39	2	70
Décembre	26	41		67
Total	351	431	8	790



2.2.4. Répartition selon le département de décès

Année	2024		2023	
Departement	Nombre de crémations	%	Nombre de crémations	%
Aveyron	557	70,51%	542	67,75%
Autres	116	14,68%	131	16,38%
Lozère	117	14,81%	127	15,88%
Total	790	100,00%	800	100,00%

2.2.5. Répartition selon la commune de décès

Année	2024		2023	
Communes	Nombre de crémations	%	Nombre de crémations	%
Rodez (12)	214	27,09%	191	23,88%
Millau (12)	63	7,97%	65	8,13%
Mende (48)	50	6,33%	46	5,75%
Olemps (12)	29	3,67%	15	1,88%
Montpellier (34)	26	3,29%	20	2,50%
Marvejols (48)	24	3,04%	21	2,63%
Villefranche-de-Rouergue (12)	22	2,78%	33	4,13%
Toulouse (31)	19	2,41%	16	2,00%
Saint Geniez d'Olt et d'Aubrac (12)	15	1,90%	10	1,25%
Saint-Jean-Delnous (12)	15	1,90%	12	1,50%
Espalion (12)	12	1,52%	5	0,63%
Sévérac d'Aveyron (12)	11	1,39%	8	1,00%
Aurillac (15)	10	1,27%	6	0,75%
Saint-Affrique (12)	9	1,14%	16	2,00%
Onet-le-Château (12)	8	1,01%	5	0,63%
Salles-la-Source (12)	8	1,01%	12	1,50%
Autres	255	32,28%	319	39,88%
Total	790	100,00%	800	100,00%

2.2.6. Communes d'origines des défunts

Année	2024		2023	
Communes	Nombre de crémations	%	Nombre de crémations	%
Rodez (12)	88	11,14%	78	9,75%
Millau (12)	60	7,59%	77	9,63%
Onet-le-Château (12)	34	4,30%	18	2,25%
Olemps (12)	27	3,42%	13	1,63%
Mende (48)	23	2,91%	16	2,00%
Marvejols (48)	22	2,78%	21	2,63%
Luc-la-Primaube (12)	20	2,53%	8	1,00%
Espalion (12)	18	2,28%	12	1,50%
Laissac-Sévérac l'Église (12)	14	1,77%	10	1,25%
Naucelle (12)	13	1,65%	11	1,38%
Sévérac d'Aveyron (12)	13	1,65%	14	1,75%
La Canourgue (48)	10	1,27%	7	0,88%
Saint-Affrique (12)	10	1,27%	13	1,63%
Villefranche-de-Rouergue (12)	10	1,27%	18	2,25%
Bozouls (12)	8	1,01%	10	1,25%
Entraygues-sur-Truyère (12)	8	1,01%	5	0,63%
Saint Geniez d'Olt et d'Aubrac (12)	8	1,01%	8	1,00%
Salles-la-Source (12)	8	1,01%	10	1,25%
Sébazac-Concourès (12)	8	1,01%	4	0,50%
Autres	388	49,11%	447	55,88%
Total	790	100,00%	800	100,00%

2.2.7. Fréquentation de la salle de cérémonies

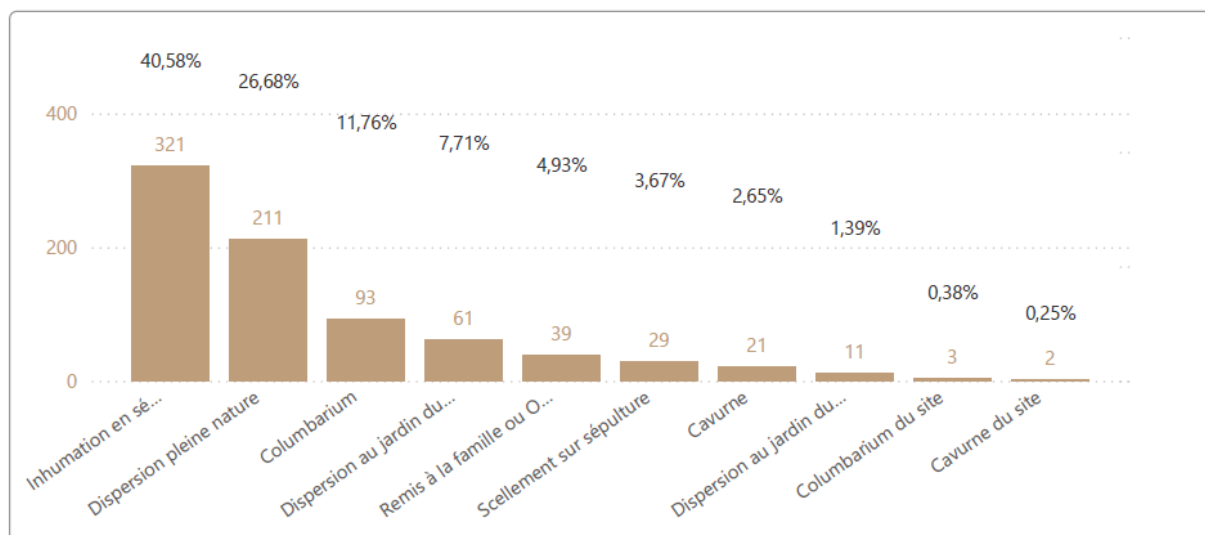
La salle de cérémonies est systématiquement mise à la disposition de toutes les familles qui accompagnent les défunts.

Si les familles souhaitent une cérémonie d'adieu personnalisée, cette dernière est alors assurée par le maître de cérémonie de l'entreprise funéraire choisie par les familles ou directement par le personnel du crématorium formé à cet effet.

Dans ce cas, le personnel du crématorium se charge de l'accueil et de la mise à disposition de la salle de cérémonies et du matériel de sonorisation.

2.2.8. Destination des cendres

Destinations des Cendres	Nombre de crémations	%
Inhumation en sépulture	321	40,58%
Dispersion pleine nature	211	26,68%
Columbarium	93	11,76%
Dispersion au jardin du souvenir	61	7,71%
Remis à la famille ou Opérateur funéraire	39	4,93%
Scellement sur sépulture	29	3,67%
Cavurne	21	2,65%
Dispersion au jardin du souvenir du site	11	1,39%
Columbarium du site	3	0,38%
Cavurne du site	2	0,25%
Total	791	100,00%



2.3. AUTRES INDICATEURS DE QUALITE

2.3.1. Le Temps de mémoire

Rappelons que pour le Temps de Mémoire, toutes les familles reçues au crématorium au cours de l'année écoulée sont conviées à participer à cette cérémonie d'hommage aux défunts qui s'accompagnent d'une projection d'images, de vidéos et de lectures de textes et poèmes.

Des témoignages de familles, d'associations et de professionnels en lien avec le milieu médical et le deuil viennent également apporter des éléments de réflexion sur le vécu des proches lors d'un décès ainsi que sur le travail du deuil.

Le temps de mémoire a eu lieu le 30 novembre 2024, une trentaine de personnes étaient présentes.

L'association « FAVEC 12 » est intervenue à l'occasion de cette journée. L'évènement a été rythmé par des lectures de texte, et la diffusion de photos. Tout au long de la matinée nous avons été bercés par un accompagnement musical avec une chanteuse. Ce moment de partage, chargé en émotion, s'est clôturé par des échanges chaleureux autour du verre de l'amitié.

2.4. LES ENQUETES DE SATISFACTION DES FAMILLES

2.4.1. La démarche relationnelle d'OGF vis-à-vis des familles

Pour la seconde année OGF a mis en place pour ses crématoriums des enquêtes de satisfaction dématérialisées qui permettent aux familles d'évaluer directement sur leur smartphone ou leur ordinateur l'expérience vécue sur le site avec l'équipe du crématorium et l'opérateur de pompes funèbres.

Cette nouvelle démarche relationnelle a permis d'engager un dialogue direct et pédagogique avec les familles en parallèle de notre programme interne permanent d'amélioration continue.

7 jours après la date de crémation le représentant de la famille du défunt reçoit un lien l'invitant à répondre à un questionnaire de satisfaction en ligne relatif à sa venue au crématorium.

Le délai de 7 jours permet à la famille d'avoir passé le temps d'émotion relatif au départ du défunt et de pouvoir répondre plus sereinement au questionnaire. Les familles sont libres de répondre aux questions qu'elles souhaitent. Les réponses sont collectées de manière transparente par l'application, sans intervention possible sur les résultats.

Chaque mois, la direction du crématorium dispose d'un rapport détaillé automatiquement généré par la plateforme et pouvant être transmis à l'Autorité Déléguée.

Ci-dessous la restitution des principaux indicateurs de satisfaction des familles au travers de plusieurs critères :

2.4.1.1. La note de relation client

La note de relation client, mesure l'appréciation par les familles de l'engagement des équipes dans la démarche d'écoute clients à travers un triptyque de critères tel que :

- ✓ Le taux de réponses aux messages et évaluations des familles
- 🕒 Le délai moyen de réponses aux messages des familles
- 😊 L'évaluation de la qualité des réponses par les familles ayant souhaité échanger directement avec l'équipe du crématorium

Relation client

Détails >

2025 - Note en cours

4,28_{/5} 😊

🕒 88%

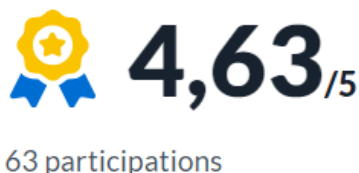
🕒 10h

😊 5,00_{/5}

2.4.1.2. La note de satisfaction client

La note de satisfaction est une mesure clé du service rendu aux familles.

Satisfaction client



2.4.1.3. La note NPS (Net Promoter Score), la recommandation client

La NPS est un outil qui mesure sur une échelle de 0 à 10, la prédisposition de la famille à recommander le service funéraire du crématorium à un proche.

Le score est calculé sur la base des réponses données à la question « Recommanderiez-vous cet établissement à vos proches ? ». Selon la notation, un statut NPS est attribué :

 Détracteur (échelle de 0 à 6) ;

 Passif (échelle de 7 à 8) ;

 Promoteur (échelle de 9 à 10).

NPS 

Détails >

76

62 participations



 5%

 15%

 81%

2.4.2. Registre d'appréciation du service

Un registre des appréciations est dorénavant mis à la disposition des familles et du public dans le hall d'accueil du crématorium. Il permet de recueillir les appréciations, remarques et suggestions relatives à la qualité du service et des prestations proposés et exécutés lors de la crémation.

Il convient de préciser que ce registre est utilisé comme un registre du souvenir sur lequel sont laissés des messages de sympathie destinés aux défunts et familles.

2.4.3. Les journées portes ouvertes ou invitations aux opérateurs

Un moment de convivialité a été partagé le 23 janvier avec les OPF à l'occasion de la galette des rois.

2.4.4. Communication relative au crématorium

2.4.4.1. Les plaquettes de communication

Une plaquette d'information sur le crématorium est mise à la disposition des opérateurs funéraires, des familles et du public. Elle présente les coordonnées, les horaires d'ouverture du crématorium et un plan d'accès à celui-ci.

Les services liés à l'accueil et à l'organisation des cérémonies sont également présentés ainsi que les différents choix qui s'offrent aux familles quant à la destination des cendres.

Cette plaquette permet ainsi de répondre aux besoins d'information des familles et contribue à mieux faire connaître le crématorium ainsi que les services proposés par ce dernier.

2.4.4.2. La communication par les médias

La publicité pour la crémation n'est pas autorisée par la loi. Toutefois, afin de mieux faire connaître le fonctionnement de votre établissement, ou accompagner les changements de mentalité autour de la crémation, il est tout à fait possible de communiquer autrement tout au long de l'année sur votre territoire.

A l'occasion d'événements, de rencontres avec le personnel du crématorium, ou de travaux par exemple, nous pouvons vous proposer notre support ainsi que des éléments de communication adaptables à vos médias.

2.4.5. La visibilité WEB

2.4.5.1. Les recherches sur Google

Plus de 90% des recherches sur internet se font par le portail de Google.

Pour les crématoriums dont OGF détient la propriété de la fiche GMB (Google My Business), qui s'affiche sur la droite de l'écran des résultats de recherche d'un ordinateur ou en premier sur un smartphone, OGF recueille les données de flux web avec l'établissement.

Ci-dessous les volumes d'interactions avec la fiche du crématorium.

Interactions Google 2024	Crématorium de Rodez
Recherche Google - Mobile : Nombre de personnes ayant consultées votre fiche d'établissement dans la recherche Google depuis un mobile	3886
Recherche Google - Ordinateur : Nombre de personnes ayant consultées votre fiche d'établissement dans la recherche Google depuis un ordinateur	773
Google Maps - Mobile : Nombre de personnes ayant consultées votre fiche d'établissement sur Google Maps depuis un mobile	2691
Google Maps - Ordinateur : Nombre de personnes ayant consultées votre fiche d'établissement sur Google Maps depuis un ordinateur	246
Appels : Nombre d'interactions avec le bouton "Appeler" de votre fiche d'établissement	641
Itinéraire : Nombre de demandes d'itinéraire effectuées depuis votre fiche d'établissement	3140

2.4.5.2. La e-réputation sur internet

E-réputation Google

au 11 avril 2025

 **5,0**_{/5}

Basé sur 16 avis reçus

La réputation d'un établissement sur internet est devenue partie intégrante de la relation qu'un établissement peut avoir avec le public sans même avoir actionné quelque levier de communication de son propre chef. Internet est maintenant devenu pour chacun, le premier contact avec l'établissement et la première occasion de se faire un avis sur celui-ci, bien avant de le connaître parfois, voire sans jamais s'y rendre finalement.

La traduction concrète de cette e-réputation est la note Google de l'établissement ainsi que le suivi des avis donné par le public sur internet. Une note trop peu élevée ou des avis parfois malveillants peuvent fausser une réputation et affecter les collaborateurs de l'établissement.

Il faut en moyenne 4 avis positifs pour faire équilibre à un seul avis négatif.

OGF ne peut empêcher de faire apparaître sur la fiche du crématorium des avis et notes déposés par directement par des internautes, aussi bons ou mauvais soient-ils.

En revanche, OGF s'appuie sur les avis véritables des familles ayant répondu aux questionnaires de satisfaction dématérialisés et leur propose d'en publier le résultat sur Google.

La note de e-réputation Google est également disponible dans le rapport mensuel CritizR.

Au jour de la rédaction de ce rapport la note du crématorium est de 5/5.

2.4.6. Elimination des déchets métalliques

Après une crémation, les cendres du défunt sont remises aux proches. Les résidus métalliques (visseries du cercueil, prothèses, etc.) ne se consomment pas lors de la crémation, sont traités et revalorisés dans une filière adaptée, conformément à la réglementation.

Chez OGF, ces résidus ne sont pas revendus mais cédés à titre gratuit au prestataire OrthoMetals, qui les trie et les recycle avant de fournir les industries automobiles, aéronautique ou encore électroménagère. Les métaux valorisés ne réintègrent jamais le domaine de la santé.

En 2024, le montant de la valorisation pour votre établissement s'élève à **8 526.17 € pour 566 Kg** de métaux collectés.

- Le 04/04/2024, 2 732.68 € pour 228 kg de métaux collectés
- Le 26/11/2024, 5 793.49 € pour 338 kg de métaux collectés

Une valorisation vertueuse

Conformément à la loi 3DS promulguée en 2022, les fonds issus la valorisation des métaux sont intégralement destinés au financement des obsèques d'indigents ou à des structures d'intérêt général. Sur ce point, OGF a été précurseur puisque bien avant cette réglementation, le Groupe a souhaité reverser l'intégralité des fonds issus de la valorisation à des associations désignées par les autorités délégantes et/ou à la Fondation PFG pour financer des initiatives portant sur les thèmes du deuil et de la fin de vie.

Au titre de l'année ou de l'antériorité, le montant de la valorisation des métaux de votre établissement a été versé à la fondation PFG :

- La somme de 2 732.68 € à la Fondation PFG le 30/08/2024
- La somme de 5 793.49 € à la Fondation PFG le 25/02/2025

Les projets solidaires soutenus par la Fondation PFG

Depuis 2009, la Fondation PFG soutient financièrement des structures d'intérêt général qui contribuent à améliorer l'accompagnement des personnes endeuillées, des personnes en fin de vie et de leurs aidants en France. La Fondation est aujourd'hui connue et reconnue des organisations mobilisées sur ces sujets. Chaque année, elles sont près de 150 à répondre à son appel à projets et depuis sa création plus de 750 projets ont été soutenus. Unique Fondation ayant choisi de dédier ses financements au deuil et à la fin de vie, elle est devenue un acteur primordial de la solidarité sur des sujets de société majeurs, qui sont en recherche constante de financement.

Des soutiens impartiaux et transparents

Pour sélectionner les projets soutenus, la Fondation organise tous les ans, au printemps, un appel à projets. Ce fonctionnement permet de structurer la démarche de financement, d'assurer la transparence et le suivi des soutiens apportés et enfin, d'être visible auprès des organismes d'intérêt général concernés. Les projets sont évalués par des instructeurs professionnels. Ces derniers font des recommandations de soutien, selon des critères impartiaux liés à la vocation de la Fondation et la qualité des projets, pour faciliter les délibérations des décisionnaires.

La Fondation PFG est présidée par Fabian De Lacaze, Directeur marques et communication OGF, et son Comité exécutif est composé de 8 membres : 5 collaborateurs d'OGF et 3 experts extérieurs, spécialistes du deuil et de la fin de vie.

Sous égide Fondation de France

La Fondation PFG est une entité indépendante dans son fonctionnement et dans le choix des associations qu'elle soutient. Elle compte notamment parmi les 945 fondations sous l'égide de la Fondation de France, le premier réseau de philanthropie sur le territoire national.

La Fondation de France joue un rôle de conseil auprès de la Fondation PFG, elle gère ses comptes, encadre l'éligibilité des dossiers de demande de dons et s'assure du respect du cadre du mécénat.

Le deuil et la fin de vie mieux pris en charge en France et sur votre territoire

Dans le cadre du dernier appel à projets (2023), la Fondation PFG soutient **140 projets** partout en France pour un montant total de **plus de 630 000 €**.

Plus particulièrement sur votre territoire de l'Occitanie, la Fondation PFG a versé 32 700 € à :

Nom de l'association	Titre / Résumé du projet	Territoire d'action	Montant accordé
ASP Aude - Association Pour le Développement des Soins Palliatifs dans l'Aude	Organiser une représentation de théâtre suivie d'un débat pour sensibiliser sur la fin de vie et recruter de nouveaux bénévoles	Pennautier	1 000 €
Être-là Toulouse	10 groupes de paroles pour des personnes endeuillées à la suite d'un suicide	Toulouse	2 000 €
L'APPART L'Association pour la Prévention au service de la Parentalité et pour l'Accompagnement en Réseau, pour Tous	Groupes de paroles pour parents confrontés à deuil périnatal + semaine de sensibilisation à l'occasion de la journée nationale du deuil périnatal	Montpellier	13 000 €
Vivre son deuil Montpellier	Formation et supervision pour les futurs et actuels bénévoles de l'association	Montpellier et Hérault	1 300 €
ASP Lot	Organisation de 2 formations pour les nouveaux bénévoles et de 16 groupes de paroles	Cahors	1 800 €
DAC46 , Dispositif d'Appui à la Coordination	Groupes de parole, cafés deuil, événements et soins de support,	Lot	10 000 €
ASP l'olivier	Organiser les 30 ans de l'association pour poursuivre les activités et formation continue de 2 jours	Pyrénées orientales et Narbonnais	2 100 €
Être-là ASP Tarn	Formation de 3 jours pour 2 bénévoles sur le deuil + animation de groupes de paroles sur le deuil 1 fois/mois	Mazamet	1 500 €

En parallèle de l'appel à projets, la Fondation PFG soutient également des projets d'envergure nationale nécessitant un financement sur plusieurs années. Depuis la fin d'année 2020, la Fondation est engagée à hauteur de 500 000 € sur 5 ans auprès d'**Helebor** pour développer la démarche palliative dans toute la France ; à partir de 2023, **Visitato – Voisins & Soins** bénéficie d'un soutien de 180 000 € sur 3 ans pour accompagner les personnes en fin de vie à leur domicile, à travers le développement de réseaux de bénévoles et de professionnels soignants spécialisés en soins palliatifs.

2.4.1. La Certification de Service Qualicert®

Afin de renforcer la visibilité de la qualité des services offerte aux usagers du crématorium et de valoriser les prestations réalisées par le personnel, une démarche de certification de services a été initiée.

Le certificat Qualicert® est attribué par l'organisme certificateur leader dans ce domaine, SGS ICS. Il garantit un niveau de qualité optimal dans l'accueil et l'accompagnement des familles. Il marque la reconnaissance par un organisme tiers indépendant de la conformité des services de l'établissement vis-à-vis d'exigences définies dans un référentiel.

Le référentiel spécifique « Accueil et accompagnement des familles dans les crématoriums », élaboré à l'initiative d'OGF et réalisé en collaboration avec SGS ICS, a été validé par un comité de Certification indépendant, composé de représentants d'associations de consommateurs, de professionnels et de représentants des Pouvoirs Publics.

À l'issue d'une vague d'audits de certification réalisée en décembre 2018 par des auditeurs de SGS, le crématorium a obtenu le certificat Qualicert® le 03/04/2023. Une copie du certificat est jointe en annexe 4.



2.4.2. Protection du Travailleur Isolé (PTI)

OGF a toujours été soucieux de la sécurité de ses collaborateurs et a mis en place un certain nombre de mesure afin de prévenir tout accident, notamment en lien avec l'exploitation d'un crématorium. C'est dans ce cadre qu'il a été décidé de mettre à disposition du personnel du crématorium un équipement PTI (Protection du Travailleur Isolé)/DATI (Dispositif d'Alarme pour Travailleur Isolé).

Ce dispositif est utilisé par un (ou plusieurs) agent(s) de crématorium « hors de vue et hors d'ouïe » d'autres agents. Il s'agit d'un appareil permettant d'alerter les secours en cas de problème. L'appel peut être déclenché de façon volontaire (accident) ou automatique, en cas de perte de verticalité du travailleur (malaise).

La prestation de télésurveillance associée à ce dispositif est confiée à la société FIDUCIAL, spécialisée dans la télésurveillance des personnes, et plus particulièrement dans la gestion d'alarmes transmises au travers de PTI/DATI situé en différents point du territoire français.



2.5. LE COMPTE RENDU TECHNIQUE

2.5.1. L'équipement de crémation

Le crématorium dispose d'un four référence FT III avec 1 ligne de filtration FT simple.

2.5.2. Les maintenances, interventions et travaux de l'année

Les travaux d'entretien des fours de crémation et de la ligne de traitement et de filtration des émissions atmosphériques sont assurés par la société FACULTATIVE TECHNOLOGIES (constructeur des fours et de la ligne). Le contrat garantit 2 visites annuelles préventives, dans lesquelles sont effectués le contrôle général de l'installation, le réglage du matériel et le nettoyage des équipements.

Afin d'assurer la continuité du service public, le crématorium bénéficie également d'une assistance téléphonique permanente permettant de pallier rapidement les principales difficultés rencontrées au cours de l'exploitation des équipements de crémation.

Vous trouverez ci-dessous le détail de toutes les interventions du mainteneur :

Type d'intervention	Intervention	Date de début	Date de fin
Dépannage	Pompe en défaut et eau à 0bar	23/02/2024	23/02/2024
Formation	Formation	23/05/2024	24/05/2024
Dépannage	Remplacement cuivre mano pompe	01/07/2024	01/07/2024
Maintenance	FTIII + FGTS + HSC	01/07/2024	04/07/2024
Dépannage	Poignée HS	12/08/2024	12/08/2024
Dépannage	Crémation longue	12/08/2024	13/08/2024
Dépannage	Pb porrte	16/10/2024	16/10/2024
Dépannage	Remplacement purgeur compresseur	14/11/2024	14/11/2024
Analyses	Analyses	11/12/2024	11/12/2024

2.5.3. Les contrôles réglementaires

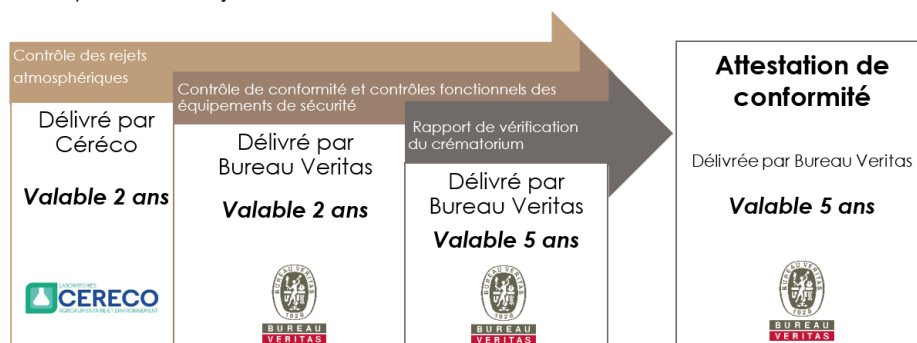
Conformément à l'article D2223-102 du code général des collectivités territoriales, le crématorium est soumis à une visite de conformité par l'organisme de contrôle accrédité Bureau Veritas. Cette visite de conformité porte sur le respect des prescriptions prévues aux articles D. 2223-100 (caractéristiques techniques relatives aux parties publiques et techniques d'un crématorium) et D. 2223-101 (respect des prescriptions applicables aux rejets gazeux).

Le contrôle de conformité et de sécurité de l'équipement de crémation est délivré pour une durée de deux ans par Bureau Veritas.

Le contrôle des rejets atmosphériques gazeux est réalisé par l'organisme de contrôle CERECO. Le certificat est valable deux ans également.

Au vu des deux contrôles précités ainsi que du rapport de vérification du crématorium, l'attestation de conformité du crématorium est délivrée par Bureau Veritas.

Le décret n° 2023-264 du 11 avril 2023 relatif aux prescriptions techniques des crématoriums a fait passer la durée de validité de l'attestation de conformité des équipements de crémations de 6 ans à 5 ans pour tous les contrôles effectués à partir du 1er juin 2023.



Ci-dessous les contrôles en cours de validité :

Rejets atmosphériques			
Dernier contrôle CONFORME réalisé le :	Périodicité (en années)	Échéance	Date prévisionnelle théorique du contrôle :
11/12/2024	2	10/12/2026	3 ^{ème} trimestre 2026

Dispositifs des sécurités des fours (ESCR)			
Dernier contrôle CONFORME réalisé le :	Périodicité (en années)	Échéance	Date prévisionnelle théorique du contrôle :
04/09/2024	2	03/09/2026	3 ^{ème} trimestre 2026

Conformité du bâtiment (CR)			
Dernier contrôle CONFORME réalisé le :	Périodicité (en années)	Échéance	Date prévisionnelle théorique du contrôle :
02/12/2020	6	03/12/2026	4 ^{ème} trimestre 2026

3. LE RAPPORT ANNUEL : DEUXIEME PARTIE : LE COMPTE RENDU FINANCIER

3.1. LE COMPTE RENDU FINANCIER

3.1.1. Les tarifs des prestations du service public

Les tarifs pratiqués en 2024 ont été les suivants :

En euros	Tarifs au 1 ^{er} janvier 2024		
	TARIF HT	TVA 20.00%	TARIF TTC
I - CREMATION			
Crémation adulte	734.51 €	146.90 €	881.41 €
Crémation jeune enfant (de 1 à 12 ans)		Gratuit	
Crémation très jeune enfant (de 0 à 1 an)		Gratuit	
Crémation des restes d'exhumation -5 ans après inhumation	734.51 €	146.90 €	881.41 €
Crémation des restes d'exhumation +5 ans après inhumation(y compris utilisation salle de cérémonie)	480.38 €	96.08 €	576.46 €
Crémation des pièces anatomiques : conteneur de 30 Kg et 100 litres maximum	480.38 €	96.08 €	576.46 €
Crémation des pièces anatomiques : conteneur de 60 Kg et 200 litres maximum	734.51 €	146.90 €	881.41 €
Crémation indigent	Gratuit		
II - CEREMONIE			
Location de la salle de cérémonie pour un hommage simple (30 min)	60.87 €	12.17 €	73.04 €
Location de salle de cérémonie pour un hommage personnalisé non suivi d'une crémation (1h)	182.64 €	36.53 €	219.17 €
Location salle de cérémonie pour un hommage prolongé (de 30 min à 1h)	182.64 €	36.53 €	219.17 €
Prestations de cérémonie (maître de cérémonie du crématorium)	66.63 €	13.33 €	79.96 €
III - REMISE D'URNE			
Réceptacle à cendres identifié : urne cinéraire		Gratuit	
Remise de l'urne		Gratuit	
IV - DISPERSION DES CENDRES			
Dispersion des cendres au jardin du souvenir du cimetière de Rodez	33.21 €	6.64 €	39.85 €
V - DEPOT DE L'URNE			
Dépôt provisoire de l'urne jusqu'à 12 mois		Gratuit	
VI - PLATEAU D'INTRODUCTION			
Plateau d'introduction pour les cercueils faits de matériaux autres que le bois	56.65 €	11.33 €	67.98 €

3.1.2. La révision des tarifs

Conformément au contrat de Délégation de Service Public, la grille tarifaire a été révisée selon la formule contractuelle.

Une augmentation de + 0,16% a été appliquée aux tarifs pour l'année 2024.

3.2. COMPTE DE RESULTAT

3.2.1. Les règles comptables

Par convergence du plan comptable général français avec les normes comptables IFRS, un nouveau plan comptable doit être appliqué par les entreprises à partir des exercices ouverts le 1er janvier 2005. Les méthodes de comptabilisation, notamment des amortissements et des provisions sont les suivantes :

- L'amortissement des immobilisations corporelles est fait par composants, et chaque composant est amorti sur la durée qui lui est propre.
- La méthode de comptabilisation par composants exclut la constatation de provisions pour gros entretien ou grandes révisions (art.311-2 PCG).

Les méthodes d'évaluation retenues pour l'établissement des comptes de l'année civile 2024 sont demeurées inchangées par rapport à l'exercice précédent.

3.2.2. Présentation du compte de résultat

Le compte de résultat est présenté en euros hors taxes sur les exercices des années civiles 2024 et 2023.

	2023	2024	VAR 2023/2024
CHIFFRE D'AFFAIRES	661 869	648 376	-13 492
Crémations	582 427	571 808	-10 618
Chambres funéraires			0
Autres prestations (salle omniculte, dispersion, supplément)	79 442	76 568	-2 874
CHARGES D'EXPLOITATION	477 866	500 989	23 123
Autres achats et charges externes	372 249	358 501	-13 748
Energie	67 626	58 956	-8 670
Fournitures d'entretien et petit équipement	3 514	2 977	-537
Entretien des locaux et nettoyage	20 527	21 927	1 399
Maintenance des équipements de crémation	27 722	24 522	-3 200
Assurances	3 456	4 036	579
Personnel	119 137	111 992	-7 146
Honoraires CAC	0	0	0
Assistance technique / frais de siège	54 935	53 815	-1 120
Frais de télécommunication et services bancaires	202	192	-10
Redevances	71 136	75 556	4 420
Autres charges	3 992	4 530	537
Impôts, taxes et versements assimilés	6 096	42 966	36 870
Contribution foncière entreprise	1 431	10 603	9 172
C3S	1 059	1 037	-22
CVAE	1 388	1 026	-362
Taxe foncière	2 218	30 300	28 082
Dotations aux amortissements	99 521	99 521	0
RESULTAT D'EXPLOITATION	184 003	147 388	-36 615
Autres produits d'exploitation (gestion courante, intérêts mandat de trésorerie)	0	0	0
Charges financières	0	0	0
Intérêts sur emprunts et dettes	0	0	0
Intérêts des comptes courants associés et intérêts bancaires	0	0	0
RESULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	184 003	147 388	-36 615
Dotations exceptionnelles aux amortissements dépréciations et provisions	0	0	0
Impôts sur les bénéfices	47 528	38 070	-9 458
RESULTAT après IS	136 475	109 317	-27 157

3.3. COMMENTAIRES DU COMPTE DE RESULTAT

3.3.1. Activité et chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires a été déterminé en fonction du système de facturation GESCO.

Pour l'année 2024, le chiffre d'affaires du crématorium s'élève à **571 808 €**, pour 790 crémations facturées contre 582 427 €, pour 800 crémations en 2023.

Le chiffre d'affaires « crémation » baisse de **2%**, et le nombre de crémation de **1%**.

Le chiffre d'affaires des autres produits se porte quant à lui à **76 568 €** sur 2024 contre 79 442 € en 2023 soit une baisse de **4%**.

Le chiffre d'affaires de 2024 est détaillé comme suit :

Répartition du CA	2023		2024		Var. CA%
	Nb	CA	Nb	CA	
CA Créations					
Crémation adultes	794	582 427 €	778	571 328 €	-2%
Crémation enfants	6	0 €	8	0 €	
Crémation indigents	0	0 €	3	0 €	
Crémation reliquaire d'exhumations	0	0 €	1	480 €	
Crémation pièces anatomiques	0	0 €	0	0 €	
Boîte à ossement	0	0 €	0	0 €	
Sous-total CA Crémation	800	582 427 €	790	571 808 €	-2%
CA Autres prestations					
Dispersions de cendres	20	663 €	13	432 €	-35%
Location de la salle de cérémonie	735	47 617 €	706	46 983 €	-1%
Dépôt temporaire d'urne	0	0 €	0	0 €	
Prestation de cérémonie	462	30 766 €	430	28 644 €	-7%
Plateau d'introduction	7	396 €	9	509 €	29%
Sous-total CA Autres produits	1 224	79 442 €	1 158	76 568 €	-4%
CA Total	2 024	661 869 €	1 948	648 376 €	-2%

Le chiffre d'affaires total est de **648 376 €** en 2024 contre 661 869 € en 2023, soit une diminution de 2% (-13 492 € due à un effet volume de -14 656 € et un effet prix de 1 164 €.

Nous dénombrons 793 crémations réalisées pour 790 crémations facturées. 3 crémations adulte n'ont pas été facturée sur l'année 2024.

3.3.2. Autres achats charges externes

3.3.2.1. Charges d'énergie

La consommation de gaz correspond aux factures du crématorium. Le coût total du gaz pour l'année 2024 ressort à **37 898 €**, soit un coût par crémation de **47,97 €**.

En euros HT	2023	2024
Coût du gaz	40 571	37 898
Coût unitaire par crémation	50,71	47,97

Nous avons adopté des bonnes pratiques et mises en place actions pour mieux maîtriser la consommation d'énergie (gaz et électricité), notamment : la surveillance du cycle de crémation, la réduction du temps de préchauffage, ainsi que la réduction du temps d'attente entre chaque crémation, éteindre les lumières, etc.

Electricité

La consommation d'électricité mentionnée correspond aux factures du crématorium. Le coût total de l'électricité pour l'année 2024 s'élève à **20 761 €**, soit **26,28 €** par crémation.

En euros HT	2023	2024
Coût de l'électricité	26 881	20 761
Coût unitaire par crémation	33,60	26,28

Eau

La consommation d'eau s'élève à **297 €** en 2024 contre 174 € en 2023. La charge est sur la base de factures reçues.

En euros HT	2023	2024
Coût d'eau	174	297
Coût unitaire par crémation	0,22	0,38

Fournitures d'entretien et petit équipement

Cette charge correspond à la maintenance de l'imprimante, la location de la fontaine à eau et de consommables pour les boissons proposées aux familles ainsi qu'aux achats de fournitures administratives et d'entretien.

Le coût total est de **2 977 €** contre 3 514 € en 2023.

	2023	2024
Fontaine à eau (CHATEAU D'EAU) & distributeur de boissons	494	810
Fournitures administratives (JPG, STACI, NDF)	602	1 609
Cartes de visite	24	0
Traitement déchets (PROSERVE DASRI, RODEZ AGGLOMERATION)	2 184	0
Pierres réfractaires (WILLIBALD VOLSING)	0	558
Achat d'une visière (SOMATICO)	211	0
TOTAL	3 514	2 977

Entretien des locaux et nettoyage

Le poste regroupe tous les frais liés à l'entretien du crématorium. Le montant s'élève à **21 927 €** en 2024 contre 20 527 € en 2023.

Ce poste regroupe :

	2023	2024
Entretien des locaux et des vitres (PEI, DERICHEBOURG)	13 179	15 083
Maintenance de la climatisation (CLIM MAG)	483	483
Maintenance incendie (EUROFEU)	1 258	678
Maintenance de défibrillateur (D SECURITE GROUPE)	79	79
Entretien des espaces verts (EUROGAZON)	4 540	3 517
Divers, entretiens et réparations	214	686
Télésurveillance (PTI TELESURVEILLANCE)	234	287
Achat de vêtement de travail (MABEO, BRAGARD)	540	1 114
TOTAL	20 527	21 927

Maintenance des équipements de crémation

Les dépenses réalisées pour l'entretien de l'équipement de crémation s'élèvent à **24 522 €** contre 27 722 € en 2023.

Elles regroupent :

	2023	2024
Maintenance des équipements de crémations (FACULTATIVE)	23 792	23 822
Pièces de rechange (FACULTATIVE)	3 930	0
Contrôle des installations funéraires (funéraire de France)	0	700
Contrôle des installations électriques (BUREAU VERITAS)	0	0
Contrôle des rejets atmosphériques (CERECO)	0	0
TOTAL	27 722	24 522

Le forfait maintenance est dorénavant calculé selon le volume des crémations et maintenant imputé dans les comptes.

Assurances

Le coût des assurances a été déterminé sur la base du contrat en cours qui prévoit une prime pour l'ensemble des crématoriums. Notre assureur nous adresse un montant individualisé par crématorium, soit **4 036 €** en 2024 contre 3 456 € en 2023 pour le crématorium de Rodez.

Personnel

Les salaires et charges sociales s'élèvent en 2024 à **111 992 €** contre 119 137 € en 2023.

Les salaires et charges sociales sont ceux fournis par la Direction des Ressources Humaines du groupe en fonction de l'affectation des personnels qui repose sur un suivi individuel des temps passés par le personnel opérationnel.

L'équipe a été stabilisé contrairement à 2023 ou nous avons subi beaucoup de mouvement de personnel ce qui a également suscité quelques heures supplémentaires.

EXPLOITATION

	Heures Travaillées	Heures Payées	Total Brut	Total Charges	Total MS
2023	2 906	3 331	58 089	21 399	79 487
2024	2 981	3 401	56 350	18 196	74 546

hors polyvalence et participation

ENCADREMENT

	Heures Travaillées	Total Brut	Total Charges	Total MS
2023	857	27 410	10 884	38 295
2024	847	23 688	10 035	33 723

hors participation

Assistance technique / frais de siège

Les frais sur 2024 s'élèvent à **53 815 €** contre 54 935 € en 2023 et couvrent l'assistance administrative assurée par les différents services du groupe OGF en matière de comptabilité, finance, ressources humaines, informatique, facturation clients, gestion des achats, juridique...

Pour 2024, ils ont été estimés et plafonnés forfaitairement à 8,3% des produits d'exploitation. Il s'agit du taux retenu pour l'établissement des comptes de l'ensemble des crématoriums gérés par OGF.

En 2023, ces frais s'élevaient à

Frais de siège 2024

Année civile	Réel 2021 en milliers d'euros	Réel 2022 en milliers d'euros	Réel 2023 en milliers d'euros	Réel 2024 en milliers d'euros	Evol 2023/2024 en milliers d'euros	Evol 2023/2024 en %
Chiffres d'Affaires Groupe OGF	617 110 K€	633 216 K€	630 443 K€	629 832 K€	-611 K€	-0.1%
Coûts siège retenus pour calcul ⁽¹⁾	52 547 K€	53 263 K€	52 592 K€	52 408 K€	-184 K€	-0.4%
Pourcentage calculé	8.52%	8.41%	8.34%	8.32%		-0.25%
Pourcentage effectivement retenu pour les rapports d'activité	8.50%	8.40%	8.30%	8.30%		0.00%

(1) Idem années précédentes, il s'agit du coût des fonctions support (personnels) et des budgets centraux (loyers, énergies, équipements...), incluant le coût des fonctions support réseau (production/logistiques/administration), hors dépenses de marketing et communication, autres charges d'exploitation, honoraires exceptionnels (audit et conseil) et participation.

Explications taux 2024

Le CA groupe à 629.8 M€ est en légère baisse de 0.1% (-611 K€ vs 2023) dans un marché 2024 qui se stabilise à la suite des fortes variations des années précédentes.

Le groupe OGF poursuit sa transformation et le contrôle de ses charges, tout en renforçant son aide au pouvoir d'achat des bas salaires (hausse des charges de salaires).

Frais de télécommunication et services bancaires

Le poste s'élève à **192 €** sur 2024, contre 202 € en 2023.

Depuis 2012, les frais postaux sont compris dans les frais d'administration générale. En effet, la direction comptable d'OGF a admis et décidé que ces frais d'affranchissement étaient compris dans les frais d'administration. Néanmoins, les comptes peuvent comporter des frais postaux liés à des envois ponctuels.

Redevance collectivité

Le montant total de la redevance est de **75 556 €** en 2024 contre 71 136 € en 2023.

Chiffres d'affaires 2024	648 376.27 €
Redevances fixe 2023 (RF)	
<i>Détails du calcul</i>	
ICC0	1664
ICC T2 2024	2205
Taux de variation ICC 8630 = ICC T2 2024/ICC0	
Taux de variation ICC 8631	1.325120192
RF = 1.325120192 X 35 0000 €	
RF 2024	46 379.21 €
Redevances variable 2023 (RV)	
RV = 4.5 % X chiffres d'affaires 2024	
RV	29 176.93 €
Total redevances	75 556.14 €

Autres charges

Ce poste comprend les frais de déplacements, les frais liés au véhicule et les frais liés aux réceptions sur site et s'élève à **4 530 €** contre 3 992 € en 2023.

	2023	2024
Frais liés au véhicule	2 116	3 360
Divers (DIOT, entretien des véhicules, fournitures cafeteria)	0	549
Pressing	0	179
Temps de mémoire	459	440
Taxe sur ordures ménagères	1 424	0
Perte / gain sur écart de règlement	-7	2
TOTAL	3 992	4 530

Impôts, taxes et versements assimilés

Les impôts et taxes s'élèvent au global à **42 966 €** en 2024 contre 6 096 € en 2023 et comprennent la Contribution Economique Territoriale (CET), la Contribution Sociale de Solidarité des Sociétés (C3S) et la taxe foncière.

CET :

La CET se décompose en Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) et en Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE).

La CFE s'élève à **10 603 €** sur 2024 contre 1 431 € en 2023.

La CVAE a été appliquée en retenant le taux de 0.28% plus une taxe additionnelle de 9.23%. Pour 2024, la CVAE se porte ainsi à **1 026 €** contre 1 388 € en N-1.

C3S :

La Contribution Sociale de Solidarité des Sociétés (C3S), plus communément appelée Organic, se calcule pour 0,16% du chiffre d'affaires (0,13% pour la C3S et 0,03% pour la contribution additionnelle). Cette taxe s'élève à **1 037 €** en 2024, contre 1 059 € en 2023.

Taxe foncière :

Le montant de la taxe foncière pour l'année 2024 est de **30 300 €**, contre 2 218 € en 2023.

Dotations aux amortissements

Les dotations correspondent d'une part aux amortissements de caducité relatifs aux premiers investissements qui sont calculés sur la durée du contrat et d'autre part aux amortissements techniques qui sont calculés sur les biens renouvelables ou acquis en cours de contrat.

Les dotations sont de **99 521 €** contre 99 521 € en 2023.

Le tableau des immobilisations et des amortissements est présenté en **annexe 1**.

Impôts sur les sociétés

Le taux d'imposition en 2024 est de 25.83% pour OGF.

Il ne s'applique qu'en cas de résultat positif.

3.4. COMPTE RENDU BILANTIEL SUR LES BIENS ET IMMOBILISATIONS

État de variation de patrimoine

La mise en service du crématorium de Rodez a été réalisée le 27/01/2020 pour une durée de 30 ans.

En 2024 il n'y a pas d'acquisitions d'immobilisations.

Le tableau immobilisations et des amortissements est présenté en annexe 1

4. PERSPECTIVES 2025

- Les objectifs 2025 du crématorium sont de maintenir les parts de marché en mettant en avant notre savoir-faire par notre sens du service et la qualité de nos services.
- Ouverture avant la fin de l'été des réservations en lignes
- Optimiser les consommations d'énergies

ANNEXE 1 : TABLEAU DES IMMOBILISATIONS ET DES AMORTISSEMENTS AU 31/12/2024

Num Immo. OGF	Description	Mise en service	Valeur actualisée	Nb mois	Fin amort.	Amortiss cumulés N-1	Vnc N-1	Dotations 2024	Amortiss cumulés 2024	VNC 2024
01000000109SCRQ	GROS ŒUVRE	27/01/2020	453 700	363	27/11/2049	59 530	394 170	15 165	74 695	379 005
01000000131SCRQ	FOUR ET III + LIGNE DE FILTRATION	27/01/2020	422 248	363	27/11/2049	55 403	366 845	14 114	69 517	352 731
01000000110SCRQ	TERASSEMENT VRD	27/01/2020	264 432	363	27/11/2049	34 696	229 736	8 839	43 535	220 897
01000000108SCRQ	COUVERTURE ET BARDAGE ZINC -ETANCHEITE	27/01/2020	200 000	363	27/11/2049	26 242	173 758	6 685	32 927	167 073
01000000107SCRQ	MAÎTRISE D'ŒUVRE	27/01/2020	186 417	363	27/11/2049	24 460	161 957	6 231	30 691	155 726
01000000133SCRQ	REBRIQUEIAGES FOUR	27/01/2020	55 000	109	27/12/2028	23 501	31 499	6 111	29 612	25 388
01000000079SCRQ	TRAVAUX ELECTRICITE	27/01/2020	115 310	363	27/11/2049	15 130	100 180	3 854	18 984	96 326
01000000082SCRQ	MENUISERIE INTERIEUR BOIS	27/01/2020	105 440	363	27/11/2049	13 835	91 605	3 524	17 359	88 081
01000000134SCRQ	MOBILIER- BANCS - PUPITRES	27/01/2020	34 000	121	27/12/2029	13 075	20 925	3 400	16 475	17 525
01000000111SCRQ	OSSATURE BOIS CHARPENTE	27/01/2020	80 000	363	27/11/2049	10 497	69 503	2 674	13 171	66 829
01000000084SCRQ	PORTES	27/01/2020	73 426	363	27/11/2049	9 634	63 792	2 454	12 089	61 337
01000000112SCRQ	CHARPENTE METALLIQUE	27/01/2020	68 400	363	27/11/2049	8 975	59 425	2 286	11 261	57 139
01000000076SCRQ	CLOISONS SECHES PLATERIE	27/01/2020	56 466	363	27/11/2049	7 409	49 057	1 887	9 296	47 170
01000000135SCRQ	MOBILIER	27/01/2020	18 790	121	27/12/2029	7 226	11 564	1 879	9 105	9 685
01000000074SCRQ	VENTILATION SIMPLE ET DOUBLE FLUX	27/01/2020	52 021	363	27/11/2049	6 825	45 195	1 739	8 564	43 457
01000000129SCRQ	SONO VIDEO	27/01/2020	17 768	121	27/12/2029	6 833	10 935	1 777	8 610	9 158
01000000078SCRQ	CARRELAGE - FAIENCE	27/01/2020	43 992	363	27/11/2049	5 772	38 220	1 470	7 243	36 749
01000000075SCRQ	TRAVAUX DE RAFRAICHISSEMENT THERMIQUE	27/01/2020	40 099	363	27/11/2049	5 261	34 837	1 340	6 602	33 497
01000000092SCRQ	TRAVAUX FINITIONS - SERRURERIE	27/01/2020	37 980	363	27/11/2049	4 983	32 997	1 270	6 253	31 728
01000000125SCRQ	CELLULE REFRIGEREE CERCEUIL	27/01/2020	12 600	121	27/12/2029	4 845	7 755	1 260	6 105	6 495
01000000090SCRQ	TRAVAUX FINITIONS - MAÇONNERIE	27/01/2020	34 864	363	27/11/2049	4 574	30 289	1 165	5 740	29 124
01000000087SCRQ	ESPACE VERTS CLOTURES	27/01/2020	28 396	363	27/11/2049	3 726	24 671	949	4 675	23 721
01000000117SCRQ	APPEL D'OFFRE CONTRAT DSP RODEZ	27/01/2020	25 000	363	27/11/2049	3 280	21 720	836	4 116	20 884
01000000088SCRQ	PEINTURE	27/01/2020	20 256	363	27/11/2049	2 658	17 598	677	3 335	16 921
01000000122SCRQ	MAÎTRISE D'ŒUVRE-2	27/02/2020	20 713	362	27/11/2049	2 666	18 047	694	3 361	17 352
01000000077SCRQ	ALCOVE	27/01/2020	19 220	363	27/11/2049	2 522	16 698	642	3 164	16 056
01000000073SCRQ	TRAVAUX DE PLOMBERIE SANITAIRE	27/01/2020	16 991	363	27/11/2049	2 229	14 762	568	2 797	14 194
01000000121SCRQ	CONTROLE TECHNIQUE DES CONSTRUCTIONS	27/01/2020	15 200	363	27/11/2049	1 994	13 206	508	2 502	12 698
01000000095SCRQ	TRAVAUX FINITIONS - ELECTRICITE	27/01/2020	14 824	363	27/11/2049	1 945	12 879	496	2 441	12 384
01000000091SCRQ	TRAVAUX FINITIONS - VEGETALISATION	27/01/2020	11 591	363	27/11/2049	1 521	10 070	387	1 908	9 683
01000000080SCRQ	AMENAGEMENT DECORATIF	27/01/2020	11 372	363	27/11/2049	1 492	9 880	380	1 872	9 500
01000000094SCRQ	TRAVAUX FINITIONS - MENUISERIE	27/01/2020	10 375	363	27/11/2049	1 361	9 014	347	1 708	8 667
01000000081SCRQ	FAUX PLAFOND	27/01/2020	9 590	363	27/11/2049	1 258	8 331	321	1 579	8 011
01000000124SCRQ	ESPACE VERTS CLOTURES -2	27/01/2020	9 196	363	27/11/2049	1 207	7 990	307	1 514	7 682
01000000138SCRQ	MOBILIER EXTERIEUR - BUTON INDUSTRIES	06/03/2020	3 242	121	04/02/2030	1 212	2 030	324	1 536	1 705
01000000105SCRQ	TAXE AMENAGEMENT	07/01/2020	8 052	363	27/11/2049	1 057	6 995	269	1 326	6 726
01000000126SCRQ	TAXE AMENAGEMENT-2	31/03/2020	8 050	361	30/11/2049	1 015	7 035	271	1 286	6 764
01000000072SCRQ	TRAVAUX DE DISTRIBUTION GAZ	27/01/2020	6 889	363	27/11/2049	904	5 985	230	1 134	5 755
01000000083SCRQ	MISSION CORDINATION SECURITE PROTECTION	27/01/2020	4 778	363	27/11/2049	627	4 151	160	787	3 991
01000000085SCRQ	SERRURERIE	27/01/2020	4 734	363	27/11/2049	621	4 113	158	779	3 954
01000000116SCRQ	SONDAGE PRESSIOMETRIQUES	27/01/2020	4 470	363	27/11/2049	586	3 884	149	736	3 374
01000000089SCRQ	SIGNALETIQUE	27/01/2020	3 971	363	27/11/2049	521	3 450	133	654	3 317
01000000113SCRQ	AMC COMMUNICATION VISUELLE	27/01/2020	3 966	363	27/11/2049	520	3 446	133	653	3 313
01000000136SCRQ	MOBILIER	27/01/2020	1 362	121	27/12/2029	524	839	136	660	702
01000000137SCRQ	MOBILIER EXTERIEUR	27/01/2020	1 260	121	27/12/2029	485	775	126	611	649
01000000118SCRQ	PARUTION PRESSE LOCALE ENQUETE PUBLIQUE	27/01/2020	3 580	363	27/11/2049	470	3 111	120	589	2 991
01000000098SCRQ	TRAVAUX FINITIONS - PEINTURE	27/01/2020	3 466	363	27/11/2049	455	3 011	116	570	2 895
01000000123SCRQ	AMENAGEMENT ESPACES VERTS	25/02/2020	3 400	363	26/12/2049	437	2 963	114	551	2 849
01000000099SCRQ	TRAVAUX FINITIONS - VITROPHANIE	27/01/2020	3 073	363	27/11/2049	403	2 670	103	506	2 567
01000000104SCRQ	RACCORDEMENT INSTALLATION ELECTRIQUE	27/01/2020	2 259	363	27/11/2049	296	1 963	76	372	1 887
01000000097SCRQ	TRAVAUX FINITIONS - FAUX PLAFOND	27/01/2020	1 859	363	27/11/2049	244	1 615	62	306	1 553
01000000115SCRQ	COMMISSAIRE ENQUETEUR	27/01/2020	1 577	363	27/11/2049	207	1 370	53	260	1 317
01000000086SCRQ	VENTILATION	27/01/2020	1 575	363	27/11/2049	207	1 368	53	259	1 316
01000000114SCRQ	REDEVANCE ARCHEOLOGUE	27/01/2020	1 461	363	27/11/2049	192	1 269	49	241	1 220
01000000071SCRQ	BRANCHEMENT ET COMPTEURS EAU	01/11/2020	586	96	01/10/2028	226	360	73	299	287
01000000132SCRQ	BOUCLIER DE PROTECTION	27/01/2020	1 250	363	27/11/2049	164	1 086	42	206	1 044
01000000103SCRQ	RACCORDEMENT CONDUIT GAZ	27/01/2020	1 193	363	27/11/2049	156	1 036	40	196	996
01000000125SCRQ	TERRASSEMENT - VRD -2	27/02/2020	1 150	362	27/11/2049	148	1 002	39	187	963
01000000106SCRQ	MENUISERIE-SERRURERIE-CLOISON-ELECTRICITE	27/01/2020	963	363	27/11/2049	126	837	32	158	804
01000000101SCRQ	SECURITE EXTINCTEURS	27/01/2020	850	363	27/11/2049	112	738	28	140	710
01000000100SCRQ	SUIVI GEOTECHNIQUE	27/01/2020	800	363	27/11/2049	105	695	27	132	668
01000000128SCRQ	ALCOVE - COMPLEMENT	27/01/2020	780	363	27/11/2049	102	678	26	128	652
01000000102SCRQ	RACCORDEMENT LIGNE TELEPHONIQUE	27/01/2020	760	363	27/11/2049	100	660	25	125	635
01000000093SCRQ	TRAVAUX FINITIONS - PEINTURE EXTERIEUR	27/01/2020	705	363	27/11/2049	92	612	24	116	589
01000000127SCRQ	CHARPENTE METALLIQUE -2	10/04/2020	600	361	10/12/2049	75	525	20	95	505
01000000096SCRQ	TRAVAUX FINITIONS - PLOMBERIE	27/01/2020	546	363	27/11/2049	72	475	18	90	457
01000000120SCRQ	ATTESTATION RECEPTION DES TRAVAUX	27/01/2020	520	363	27/11/2049	68	452	17	86	434
01000000119SCRQ	ATTESTATION REGLEMENTAIRES	27/01/2020	500	363	27/11/2049	66	434	17	82	418
01AGC000002399	MISE EN CONFORMITE ELECTRIQUE P12-23	01/01/2023	161	96	01/12/2030	20	141	20	40	121
TOTAL AMORTISSEMENTS TECHNIQUES			2 470 066			389 181	2 280 885	99 521	488 702	2 181 364

ANNEXE 2 : HABILITATION DU CRÉMATORIUM



**PRÉFET
DE L'AVEYRON**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction de la citoyenneté
et de la légalité**

**SERVICE DE LA CITOYENNETÉ
PÔLE AGRÈMENTS ET DROITS À CONDUIRE**

A Rodez, le

LA PRÉFÈTE DE L'AVEYRON
Chevalier de la Légion d'honneur

ATTESTE

Que l'entreprise * Société des Crématoriums du Rouergue et du Quercy * 253 Avenue de Bamberg
12000 RODEZ (12360) exploitée par Monsieur XIMENES Xavier, est habilité pour exercer sur
l'ensemble du territoire les activités funéraires suivantes :

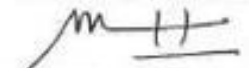
6° La gestion et l'utilisation des crématoriums ;

8 ° La fourniture de personnel et des objets et prestations nécessaires aux obsèques, inhumations,
exhumations et crémations, à l'exception des plaques funéraires, emblèmes religieux, fleurs,
travaux divers d'imprimerie et de la marbrerie funéraire.

Jusqu'à la date du 24 janvier 2026.

La présente habilitation est délivrée pour valoir ce que de droit.

Pour la préfète et par délégation,
La secrétaire générale


Michèle LU GRAND

CS 73114
12031 RODEZ CEDEX 9
Tél. : 05 65 75 71 71
Mél. : prefecture@aveyron.gouv.fr
PREF/DCL/PADC/

1/1

ANNEXE 3 : ATTESTATION DE CONFORMITE



Service émetteur : Délégation Départementale de l'Aveyron
Unité Prévention et Promotion de la santé
environnementale
Affaire suivie par : Juliette Wilhelm
Courriel : ars-oc-dd12-pgas@ars.sante.fr@ars.sante.fr
Téléphone : 05 65 73 69 12
Réf. Interne :
Date : 04/12/2020

Crématorium de Rodez
253 Avenue de Bamberg
12000 RODEZ

Objet : Crématorium de Rodez - Attestation de conformité définitive du crématorium de Rodez

Mes services ont pris connaissance du rapport de contrôle des rejets atmosphériques des équipements de crémation établi le 1^{er} septembre 2020 par le laboratoire CERECO et du rapport de contrôle des dispositifs de sécurité des équipements de crémation établi le 27 novembre 2020 par l'organisme de contrôle Funéraires de France.

Ces rapports font état :

- De la conformité des rejets atmosphériques aux valeurs définies par l'arrêté du 28 janvier 2010 relatif à la hauteur de la cheminée des crématoriums et aux quantités maximales de polluants contenus dans les gaz rejetés à l'atmosphère ;
- De la conformité des dispositifs de sécurité des équipements de crémation.

La présente attestation de conformité est délivrée pour une durée de 6 ans.

Les résultats du contrôle des installations de crémation effectué tous les deux ans devront être transmis à l'ARS.

Le service santé environnement de la délégation départementale de l'Aveyron reste disponible pour toute précision.

Pour le Directeur Général de
L'Agence Régionale de Santé Occitanie et par délégation
Le Directeur Départemental de l'Aveyron



Benjamin ARNAL

Agence Régionale de Santé Occitanie
Délégation départementale de l'AVEYRON
4, rue de Paraire
12000 RODEZ - Tél : 05 65 73 69 00
www.ars.occitanie.sante.fr

ANNEXE 4 : LA CERTIFICATION DE SERVICES QUALICERT®

SGS

CERTIFICAT N°9337
Multi-sites
VERSION 1

OGF SA
31, rue de Cambrai
75019 PARIS

a obtenu la Certification de Services QUALICERT
conformément au référentiel
« Accueil et accompagnement des familles dans les
crématoriums - RE/CRE/01 »
pour ses sites bénéficiaires dont la liste est disponible sur demande auprès de OGF
SA ou de l'organisme certificateur SGS ICS

Délivré le 04/03/2023
Valable jusqu'au 03/03/2026
Edité le 31/03/2023

La Directrice Certification



www.qualicert.fr


COFRAC
CERTIFICATION
DE PRODUITS
ET SERVICES
Accréditation
N°6-0018
Portée d'accréditation
disponible sur
www.cofrac.fr

Page 1





WWW.OGF.FR

Accusé de réception en préfecture
012-211202023-20250925-DEL2025101-DE
Reçu le 02/10/2025